

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 1

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**06/02/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

**18h08** : le quorum est atteint avec 25 membres présents ; monsieur le Proviseur ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Adoption des PV du 04 Novembre, 26 Novembre et 19 Décembre 2024

PV du 04 Novembre : adopté à l'unanimité

PV du 26 Novembre : adopté à l'unanimité

PV du 19 Décembre : adopté à l'unanimité

**1. Fonctionnement matériel et financier**

**1.1 DBM pour information**

M. Grosjean rappelle le principe des décisions modificatives présentées pour information. Ces DBM concernent la prise en compte de subventions spécifiques qui seront utilisées cette année pour réaliser des achats, ainsi que des lignes comptables créées pour le bon fonctionnement du nouveau logiciel (opérations d'extourne de dépenses 2024 payées en 2025).

Les décisions avaient été transmises au membres du conseil d'administration par avance ; elles n'appellent pas de commentaires.

**1.2 DBM pour vote**

M. Grosjean présente deux projets de dépenses qui mobiliseraient les moyens du fonds de roulement du lycée.

\* Réfection des rideaux de la salle Meyer + 2 rideaux en salle 402. Le prix comprend l'achat des tringles (4 600 €)

\* Achat d'un chariot chauffe-assiettes pour compléter le parc existant (1 300 €)

Cela représente un total de 5 900 € qui sera prélevé sur le fonds de roulement.

Si ces décisions sont adoptées, le fonds de roulement net global s'établirait à 102 567,66 €

→ **Vote** : unanimité (25 pour)

**2. Organisation de l'action éducative**

**2.1 Présentation du règlement intérieur spécifique, relatif aux apprentis en UFA**

Ce règlement intérieur doit être soumis au Conseil d'administration. Le lycée est Unité de Formation des Apprentis (UFA) et gère les apprentis du BTS Tourisme du lycée.

Ce règlement intérieur rappelle les droits et devoirs des apprentis mais il ne se substitue pas au règlement intérieur du lycée qui a vocation à s'appliquer à tous.

→ **Vote** : unanimité (25 pour)

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 2

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**06/02/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

**2.2 Voyage scolaire RAID VTT**

Le RAID VTT « Devenir un citoyen sportif » aura lieu du 1<sup>er</sup> au 06 Juin 2025. Un groupe de 29 élèves ira en Auvergne pour suivre chaque jour un parcours différent. Le transport d'effectue par mini-bus conduits par les professeurs ; l'hébergement a lieu dans des chalets. Les repas du soir sont livrés par un traiteur. Les repas du midi sont confectionnés par les élèves et leurs encadrants. Six adultes (professeurs et collaborateurs occasionnels du service public) participeront au projet pour encadrer les élèves dans un cadre sécuritaire.

Avant chaque RAID, M Benay fait un repérage des parcours qui seront empruntés par les élèves, prévoit des itinéraires de repli, et étudie la sécurité. Dans des conditions idéales 250 à 300 km seront parcourus dans la semaine.

Les véhicules sont loués et réassurés tous risques avec l'assureur du lycée.

A partir du mois de Mars, des entrainements pour les élèves sont effectués.

Le coût total prévisionnel du projet est de 11 190 €. Les familles participeront à la hauteur de 270 € par élève.

→ **Vote** : unanimité (25 pour)

Point ajouté à l'ordre du jour : **Voyage scolaire RAID RANDO TRAIL**

Du 21 au 25 septembre 2025 aura lieu le RAID Rando Trail en Auvergne à destination des élèves de 1<sup>ère</sup> et de terminale. L'effectif espéré est de 30.

Des chemins plus techniques sont utilisés pour découvrir de nouveaux panoramas dans la chaine des Puys. Plus de 100 km seront parcourus en 4 jours.

L'hébergement est assuré dans un gîte à Sauteras-Aydat.

Le coût total prévisionnel du projet est de 9 500 €. Les familles participeront à la hauteur de 240 € par élève.

→ **Vote** : unanimité (25 pour)

Mme Pintureau fait remarquer que les journées d'intégration des 2<sup>nde</sup> devront être effectuées la semaine d'avant le RAID. D'anciens élèves, étudiants en STAPS seront également mobilisés pour encadrer les élèves. Ils bénéficieront d'un ordre de mission comme collaborateurs occasionnels du service public.

M. le Proviseur souhaiterait qu'une convention puisse être passée avec l'Université afin de valoriser ce projet dans leur parcours de formation.

**2.3 Point d'étape dispositif RDC**

Mme Dumesnil fait un point sur le dispositif RCD : 18 parts de PACTE RCD ont été signées.

Sur 15763h de cours, 863h n'ont pas été assurées. Sur ces heures non assurées, 283h ont été assurées en remplacement. Les pourcentages d'heures remplacées au lycée sont jusqu'à présent au-dessus des objectifs académiques.

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 3

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**06/02/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

Mme Baptista en profite pour lancer un appel pour le recrutement d'une infirmière remplaçante. Monsieur le proviseur indique que la « précarité du poste » (un retour de l'infirmière titulaire n'est pas à exclure) rend le poste peu attractif, mais que l'infirmière conseillère technique à la DSDEN fait le maximum pour nous trouver une remplaçante.

## **2.4 Préparation de rentrée**

### **2.4.1 Structure prévisionnelle**

Monsieur Parent présente la structure prévisionnelle pour la rentrée 2025 :

- 7 divisions de 2<sup>nd</sup>e (245 élèves) sont prévues, avec des groupes de langues conséquents.
- 6,5 divisions de 1<sup>ère</sup> (214 élèves) sont prévues : le lycée peut ouvrir 7 classes avec des effectifs un peu moins chargés.

M. Gautherat demande ce qu'il arriverait sur la structure si le nombre d'élèves était inférieur aux prévisions. Monsieur le proviseur indique que selon les effectifs, une classe peut être retirée. Il est fort possible qu'une nouvelle répartition soit proposée en Juillet après les conseils de classe et les ré-orientations, et les affectations définitives des élèves.

Les effectifs des spécialités ont été calculés à partir de sondages effectués auprès des élèves de 2<sup>nd</sup>e.

Ces chiffres pourront changer après la présentation des spécialités qui aura lieu vendredi 21 février.

- 6 divisions de terminale (210 élèves) : Les effectifs des spécialités ont été calculés à partir de sondages auprès des élèves de 1<sup>ère</sup>. Du fait de la diversité des options proposées en terminale, et de l'impossibilité de cumuler sections européennes et options de continuité, certaines de ces options auront très peu d'élèves.

### **2.4.2 Projet de répartition de la dotation horaire globale 2025-2026**

En fonction du nombre d'élèves, le nombre de groupes à ouvrir a été calculé, qui déterminera ensuite les horaires des professeurs. Une pondération de 0,1 est accordée par heure de cours aux professeurs qui enseignent dans les classes de 1<sup>ère</sup> et terminale.

Monsieur le proviseur présente le tableau de répartition par matières.

Mme Lyet indique qu'en français et mathématiques, les enseignants perdraient 1heure de dédoublement : les classes ne seront dédoublées qu'une semaine sur deux.

Des heures d'EMC ont davantage été attribuées en philosophie pour la rentrée prochaine.

Un professeur de BTS partant en retraite, Mme Dayt, professeur de SES, aura son service entièrement en BTS.

Le tutorat entre élèves ne peut plus être financé l'année prochaine.

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 4

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**06/02/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

La dotation de 892.5h se répartit entre 813 HP (heures postes) et 79,5 HSA (heures supplémentaires-années). Le nombre d'heures postes diminue (-11h) alors que le nombre d'HSA augmente (5,5h), diminuant ainsi les marges d'action du lycée.

Mme Lyet demande si les 4000 postes maintenus (annonce du ministère) ont été intégrés dans le calcul de la dotation attribuée au lycée. M. Parent répond que la dotation avait été faite avant ces annonces, et que rien n'indique que des heures complémentaires seront fléchées ultérieurement vers notre lycée.

Un complément de service donné dans un autre établissement est prévu en anglais (6h), en lettres (7,1h).

La situation est préoccupante en Lettres où un poste pourrait être menacé de disparaître dans un proche avenir.

Suppression du poste de M. Corrotte (départ retraite) en histoire géographie.

Un poste spécifique a été demandé en SES suite à la migration des heures de Mme Dayt en BTS. Un complément de service est attendu en Arts plastiques (6h), en mathématiques (8h), en SVT (8h). Les postes de musique et Russe sont partagés avec d'autres établissements.

**Monsieur le proviseur propose de remonter cette proposition aux services du rectorat avec suppression d'un poste en histoire-géographie et la création d'un poste spécifique en SES (avec DNL anglais).**

**La répartition de la dotation est soumise au vote du Conseil**

→ **Résultat du vote** : unanimité (25 pour)

## **2.5 Sections sportives**

M. Parent propose **le renouvellement de la section sportive Athlétisme.**

M. Gautherat indique que la section sportive a démarré doucement en raison de l'annonce tardive de son ouverture il y a 3 ans. Au fil des années, cette section a pu se développer, tant au niveau de la mixité (50% de filles inscrites cette année) que de la prise en compte du handicap (un projet a abouti en septembre à une invitation aux jeux paralympiques).

Les résultats sont eux aussi très satisfaisants avec participation au championnat de France UNSS. Elle propose un parcours de formation unique en France qui balise de la 6<sup>ème</sup> à la terminale, en lien avec le collège de l'Arc. Un créneau est mutualisé le vendredi après-midi entre les élèves du collège de l'Arc et du lycée Nodier.

La section est également parrainée par 3 sportifs de haut niveau.

→ **Vote** : unanimité (25 pour)

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 5

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**06/02/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

M Gautherat présente une demande de création d'une nouvelle section sportive. Autrefois, le lycée était support d'accueil de la section aviron dépendante du lycée Prévert. Suite aux problèmes de santé du collègue, la section n'a pas ouvert cette année. L'équipe d'EPS a mené une large réflexion sur les offres sportives au niveau du réseau. Les enseignants d'EPS proposent l'ouverture d'une section RAID multisports pour répondre aux profils de ces élèves. Cette nouvelle section répond aux attentes académiques (activités en pleine nature). Elle pourrait également bénéficier d'un parcours de formation avec le Collège Ledoux. Cette section utiliserait le même créneau que l'autre afin de ne pas compliquer l'élaboration des emplois du temps.

Pour rentrer dans la DHG, l'équipe a fait le choix de proposer une durée de 3 heures pour chacune des deux sections.

→ **Vote** : unanimité (25 pour)

**3. Questions diverses**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Proviseur lève la séance à 19h53.